

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 avril 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 19 avril 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies

Secrétaire de séance : Madame Fabienne BARBANSON

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 73

Etaient présents : 49 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Christian THIRIOT – Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Eric LYOBARD - Michel VINCENT (suppléant) - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Sylvie GARNERO - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Didier ROUSSELLE - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER – Gérard NELH (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 28

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patrick LEDOUX - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Jacques NIVON - Gérard TRUPHEMUS

Excusés ayant donné pouvoir : 24

Éric RICHARD a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Rémy CLEMENT - André DONZE a donné pouvoir à Juliette HAÏM - Philippe CAHN a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Sébastien ROUSTAN a donné pouvoir à Sylvie GARNERO - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Pascal CIRER-METHEL a donné pouvoir à Alain LABROT - Lionel ESTEVE a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Christian CORNILLAC a donné pouvoir à Laurent CHAREYRE - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Christian TEULADE - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pascal LANTHEAUME a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Jean-Jacques MONPEYSSEN a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Odile PILOZ a donné pouvoir à Pierre COMBES - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Patrick TITZ a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Claude SOMAGLINO a donné pouvoir à Claude BAS

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Nadia MACIPE

Marchés Publics

080-2023 Signature d'un accord-cadre de services de télécommunications

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1° ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1074 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n°167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant que le marché des services de téléphonie fixe, mobile, accès internet et interconnexions des sites est arrivé à échéance ;

Considérant que pour maintenir les services de téléphonie fixe et mobile, une nouvelle démarche de consultation a été lancée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande alloti :

LOT	Intitulé	MAXI pour la période initiale 2 ans fermes	MAXI par année de reconduction 2 x 1 an
1	Services de téléphonie fixe, accès internet, d'interconnexions de sites	50 000 € HT	25 000 € HT
2	Services de téléphonie mobile	30 000 € HT	15 000 € HT
	TOTAL	80 000 € HT	80 000 € HT
soit 160 000 € HT pour 48 mois			

Suite à la mise en concurrence, 6 offres ont été déposées pour le lot n°1 et 4 offres pour le lot n°2.

Les membres de la Commission Projet Marchés se sont réunis le 17 avril 2023 à 14h00 afin de procéder au choix de l'attributaire sur la base du rapport d'analyse et des critères définis.

La Commission Projet Marchés propose d'attribuer le marché de la manière suivante :

LOT	Intitulé	Attributaire	Montant global estimatif sur la durée ferme du marché (24 mois)
1	Services de téléphonie fixe, accès internet, d'interconnexions de sites	CELESTE SASU	28 166,50 € HT
2	Services de téléphonie mobile	CELESTE SASU	11 965,36 € HT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER, sur proposition de la Commission Projet Marché, l'attribution du marché relatif à un accord-cadre de services de télécommunications au candidat CELESTE SASU pour le lot n°1 et au candidat CELESTE SASU pour le lot n°2 ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

DE MANDATER le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 11/05/2023

Mise en ligne le : 11/05/2023

Ampliation à :

Le Président

Thierry DAYRE



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
BARONNIES
en DROME
PROVENCE